

à affranchir

GRECA
Maison de l'Expert
9, rue Francis Davso
13001 Marseille

29^e

Rencontres

DROIT & CONSTRUCTION

de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence

Renseignements et inscriptions :

PROMO SCIENCES

c/o GRECA, Maison de l'Expert
9, rue Francis Davso
13001 Marseille

Contact : Viviane Bernadac
Tél. : 06 98 07 66 48
Email : bernadac@promosciences.com
Web : <http://www.promosciences.com/greca22>

Organisées par :



GRECA

Maison de l'Expert
9, rue Francis Davso
13001 Marseille
Site web : www.greca.fr



Ordre des Avocats

À la Cour d'Aix-en-Provence
5, rue Rife Rafle - 13100 Aix-en-Provence

www.greca.fr



VENDREDI
21 OCTOBRE 2022
AIX-EN-PROVENCE

29^e

Rencontres

DROIT & CONSTRUCTION

de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence



Groupement des experts
pres la cour d'appel
d'aix-en-provence



29^e

Rencontres DROIT & CONSTRUCTION

de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence



Parrainées par Monsieur Renaud LE BRETON de VANNOISE,
Premier Président de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence

Présidées par Madame Cathy CESARO-PAUTROT
Présidente de la chambre 1-3 de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence

PROGRAMME

LE MATIN (accueil à partir de 8h15)

• Matériaux de construction : quels recours contre les fournisseurs et fabricants ?

Monsieur Jean-François ZEDDA, Conseiller référendaire à la 3ème Chambre civile de la Cour de cassation.

• Prévention, réparation et couverture des dommages aux existants.

Monsieur Cyrille CHARBONNEAU, Docteur en droit, Professeur à l'ICH Paris, Avocat Associé, Cabinet AEDES JURIS.

• L'évaluation de l'indemnisation en assurance dommages ouvrages.

Monsieur Richard LELAIT, Responsable Technique Règlements Construction, RC, Transports Terrestres, Plaisance et Caution chez AXA.

L'APRÈS-MIDI (à partir de 14h30)

• Commentaires sur la jurisprudence de l'année écoulée, focus sur quelques cas choisis.

Maître Ahmed-Chérif HAMDI, Avocat à la Cour d'appel d'Aix en Provence.

• Le rôle de l'expert de justice dans les MARD en droit de la construction : focus sur la modification de l'article 1554 du CPC par le décret du 11 octobre 2021.

Maître Paul SEMIDEI, Avocat au Barreau de Marseille, co-responsable de la commission de Droit Immobilier.

• Regards croisés sur le contentieux de la performance énergétique.

Monsieur David BRUTIN, Expert près la Cour d'appel d'Aix en Provence, Thermicien & Énergéticien, Professeur des Universités à Aix-Marseille Université.

Monsieur Jean-Philippe TRICOIRE, Maître de Conférences HDR-GREDIAUC (Groupement de Recherche et d'Études en Droit Immobilier, de l'Urbanisme et de la Construction), Aix-Marseille Université.

AURONT LIEU LE

Vendredi 21 octobre 2022 de 9h à 18h

AU

Grand Théâtre de Provence (GTP)

380 Avenue Max Juvénal,
13100 Aix en Provence



PARKINGS À PROXIMITÉ

Parking Méjanes et Parking Rotonde

LE DÉJEUNER AURA LIEU

Sur place, au GTP (Cocktail déjeunatoire), mais pourra être limité en nombre, pour respecter les restrictions sanitaires en vigueur au moment des Rencontres

EN PARTENARIAT AVEC



L'École des Avocats du Sud-Est

valide 8 h de formation, au titre de l'article 14-2 de la loi du 31 décembre 1971, pour cette journée. Pas de prise en charge FIFPL à titre individuel, mais crédit d'impôt (8h x 10,57€ = 84,56€).



Partenaire presse

POUR L'ORDRE DES AVOCATS

Benoît PORTEU de la MORANDIÈRE,
Bâtonnier de l'ordre,

Avocat à la Cour d'appel d'Aix-en-Provence

POUR LE GRECA

Robert GIRAUD,

Expert de justice agréé par la Cour de cassation

BULLETIN RÉPONSE

29^e

Rencontres DROIT & CONSTRUCTION

de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence

Pour éviter les retards dus aux transmissions par courrier, nous vous recommandons vivement de vous inscrire directement sur le site web suivant :
<http://www.promosciences.com/greca22>

Inscription à faire, de préférence, en ligne, sur le site web suivant :

<http://www.promosciences.com/greca22>

ou par courrier à l'adresse indiquée au verso, avant le 14 octobre 2022

Madame Monsieur

Fonction

Société

Adresse

Mobile

E-mail

Tél. :

Participera aux rencontres «Droit & Construction» de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence.

Vendredi 21 octobre 2022

le matin

l'après-midi

Participera au déjeuner, sur place au Grand Théâtre de Provence (cocktail déjeunatoire) dans la limite des places possibles et autorisées par les contraintes sanitaires en vigueur

Ci-joint, chèque bancaire d'un montant de 260 € à l'ordre du GRECA, au titre des frais de participation.

Ne participera pas au déjeuner.

Ci-joint, chèque bancaire d'un montant de 200 € à l'ordre du GRECA, au titre des frais de participation.

Ne pourra pas participer.